

Metz, le 14/03/2020

## **FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DISPOSITIF D'ACCUEIL EN MOSELLE**

Le président de la République a annoncé le 12 mars 2020 que « *dès lundi et jusqu'à nouvel ordre, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et universités seront fermés (...). Un service de garde sera mis en place, région par région, nous trouverons les bonnes solutions pour qu'en effet, les personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire puissent faire garder leurs enfants et continuer d'aller au travail pour vous protéger et vous soigner* ».

Aussi, compte tenu des directives du gouvernement et suite à deux réunions de travail en préfecture hier soir avec l'Éducation nationale et l'agence régionale de santé, puis ce matin avec le conseil départemental de la Moselle-Protection maternelle et infantile - et la caisse des allocations familiales de la Moselle, un dispositif d'accueil des enfants sera opérationnel dès lundi pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ( liste jointe en annexe à ce communiqué) :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés ;
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées ;
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville ;
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, il a été demandé aux crèches de rester ouvertes. Les parents et enfants seront accueillis **sur le lieu de garde habituel** dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur. S'agissant des personnels assurant la gestion de crise à l'ARS, une attestation de l'ARS sera demandée. L'accueil des enfants par les assistantes maternelles se poursuit normalement.

Pour les enfants de maternelles, élémentaires et les collégiens, l'Éducation Nationale assurera dès lundi 16 mars, l'accueil des parents et des enfants **dans les lieux de scolarisation habituels** des enfants. La vérification de la profession des parents se fera dans les mêmes conditions que pour les 0-3 ans.

### **Les accueils périscolaires seront maintenus.**

Pour les 0- 3 ans comme pour les enfants de maternelles, primaires et du collège, les accueils se feront par groupes limités à 10 enfants.

Le dispositif mis en place doit permettre de maintenir mobilisé l'ensemble des professionnels nécessaires à la gestion de la crise que nous vivons. Il sera réajusté au fil de l'eau afin de s'adapter au besoin et maintenir nos capacités d'intervention.

— Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contact : [pref-communication@moselle.gouv.fr](mailto:pref-communication@moselle.gouv.fr)